

Réflexion sur le fauchage tardif

Une réflexion est à mener sur le principe de ce type d'entretien car il provoque des débats sur le fait de donner la priorité à l'apparence des espaces verts et bords de route ou à la préservation de l'environnement. Il ne s'agit pourtant pas d'un moindre entretien, mais d'un entretien différent, intégrant les objectifs du développement durable : le fauchage tardif ou raisonné.

UN FAUCHAGE, 1 OU 2 FOIS PAR AN, C'EST UNE NATURE PRÉSERVÉE

Le fauchage tardif consiste à laisser enherbées certaines zones afin de préserver la biodiversité, en respectant le cycle naturel des plantes et l'aspect esthétique. Il permet à la flore de s'exprimer tout au long du printemps et de l'été, offrant les attraits visuels d'un paysage changeant et la redécouverte de certaines espèces oubliées telles que les orchidées et tulipes sauvages. De même il favorise la nidification des oiseaux et la protection de la microfaune.

Les espaces verts et les bords de routes constituent des "prairies naturelles" dont la richesse ne demande qu'à s'exprimer. Les plantes sauvages y ont la possibilité de grainer et de se reproduire, grâce à une pollinisation par les insectes. De nombreux animaux y trouvent nourriture, gîte et abri. Véritables "corridors écologiques", on y trouve, par exemple, des espèces de plantes et d'insectes remarquables et on y remarque une augmentation de la présence des insectes dont notamment celle des papillons.

Les deux principales actions à mener sont :

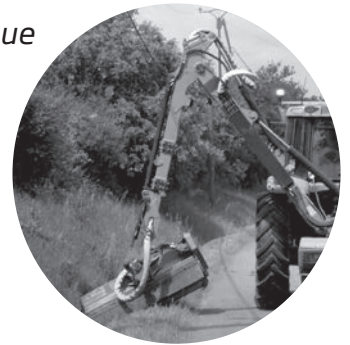
- 1) retarder au maximum la première intervention (l'herbe repousse moins vite si l'on coupe au stade épiaison),
- 2) augmenter progressivement la hauteur de coupe à plus de 10 cm.

DES ÉCONOMIES GRÂCE AU FAUCHAGE TARDIF

En appliquant le fauchage tardif on agit non seulement pour le respect de l'environnement mais on réalise également des économies significatives : un fauchage moins fréquent, c'est plus de confort pour les services techniques, donc du temps de travail réaffecté à d'autres travaux ; moins d'usure de matériel, c'est moins de coût de maintenance et de réparations, moins d'achat de pièces détachées... Le fauchage tardif, c'est aussi des économies de carburant et moins de rejets de CO2 et de pollution.

L'ENTRETIEN RAISONNÉ DES BORDS DE ROUTES

La préservation et la mise en valeur de la biodiversité passe également par une gestion raisonnée de l'entretien des bords de routes. Le



Exemple de zone de fauchage tardif dans les Vosges

www.saint-lormel.fr

Mairie de Saint-Lormel

1, rue St-Pierre - BP74
22 130 ST-LORMEL
Tél. : 02 96 84 14 80
Fax : 02 96 84 03 70
Courriel :
mairie.st.lormel@orange.fr

Horaires d'ouverture :

Tous les matins,
du lundi au samedi,
de 9h à 12h et le jeudi
soir de 17h à 19h.

Imprimeur Gérant : Claude RIGOLÉ

Ont participé à la réalisation :

Céline COLLET
Yvonnick COURCOUX
Isabelle FUSTIN
Paul LA DROITTE
Régine LEBORGNE
Josiane ROBISSOUT
Gwénaële ROUSSEAU

fauchage raisonné, c'est "faucher autant que nécessaire, mais aussi peu que possible". L'exemple du chardon est un cas significatif des idées reçues sur le fauchage tardif. Contrairement à ce que l'on pense, le fauchage classique qui dénude le sol provoque l'expansion des chardons alors que le fauchage tardif favorise des plantes qui les concurrencent. Cette approche s'oppose aux principes du fauchage intensif.

Il s'agit de "faucher utile", en tenant compte des impératifs de sécurité routière, de la croissance des plantes sauvages et de la préservation de notre biodiversité.

Si nous souhaitons nous engager dans cette démarche une prise de conscience collective sera nécessaire ainsi qu'un suivi rigoureux avec la mise en place d'un plan de fauchage.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Prix des jolis jardins : Une nouvelle formule pour 2017

→ La Commission environnement a décidé d'expérimenter une nouvelle formule. En effet, les personnes désirant participer à cette opération communale sont conviées à s'inscrire gratuitement en mairie avant le 30 juin 2017. Cette nouvelle formule n'est pas un concours mais une distinction afin d'encourager les particuliers à poursuivre l'entretien et l'embellissement de leur jardin. Le jury appréciera au mois de juillet, les façades, cours et jardins des personnes inscrites.



LES BRÈVES* du Conseil Municipal

DU 31
MARS
2017

Étaient présents :

Claude RIGOLÉ
Henri BRÉHINIER
Josiane ROBISSOUT
Sylvie GUILLOTIN
Louis AILLET
Gwenaëlle BROCHARD
Jean-Claude CADE
Céline COLLET
Loïc DAUNAY
Bernard LETORT
Mireille MENIER
Françoise NEUTE

Absents excusés :

Chantal BOUAN,
Paul LA DROITTE
(procuration à
Françoise NEUTE),
Régine LEBORGNE
(procuration à
Mireille MENIER)

• Les infos de la Commission Voirie

(mercredi 8 mars 2017)

Le budget permettra de prioriser les travaux. Ils ont toutefois été listés par ordre d'urgence et de sécurité. Des estimations de budget sont en cours d'étude. Pour information, il y a 2 000 m² de trottoirs à refaire sur la commune.

• Les infos de la Commission Environnement

Différents points ont été abordés le vendredi 3 mars 2017 :

- > L'an passé, les prairies fleuries n'ont pas été aussi jolies que l'année précédente.
- > Le site du tri sélectif au Vieux Bourg ne sera plus fleuri. Cet endroit étant pris régulièrement pour une déchetterie, le problème a été signalé en gendarmerie.
- > Au niveau de la stèle du vieux bourg des hortensias seront plantés et il est constaté que la haie située à l'arrière est abîmée.

> Dans les jardinières certains plants prennent le dessus sur d'autres. Il conviendra de varier les couleurs.

> Concernant la finalisation du chemin piétonnier entre l'Argentaye et le bourg aucune solution satisfaisante n'a été trouvée pour l'instant.

• Les taux d'imposition 2017

Suite à la fusion des communautés de communes qui avaient toutes des taux différents, la Communauté d'Agglomération de Dinan s'est prononcée pour le lissage des taux d'imposition sur 3 ans (2017, 2018 et 2019) pour obtenir une neutralisation en 2020, à savoir :

- > Taxe Habitation : 14.37 %
- > Foncier Bâti : 1.96 %
- > Foncier Non Bâti : 8,92 %

Pour l'année 2017, la quote part de la Taxe d'habitation du département (9,70 %) revient à la Communauté d'Agglomération. Selon la simulation transmise par Dinan Agglomération :

- ce transfert est compensé par une attribution de compensation de 88 224 €.
- les taux d'imposition seraient les suivants :
 - Taxe Habitation : 10.49 %
 - Foncier Bâti : 12.89 %
 - Foncier Non Bâti : 57.73 %

Pour rappel, les taux d'imposition de 2016 de la commune sont les suivants :

- Taxe Habitation : 19.90 %
- Foncier Bâti : 11.56 %
- Foncier Non Bâti : 56.15 %

Le Conseil Municipal, décide de fixer les taux d'imposition pour 2017 comme suit :

- Taxe Habitation : 10.49 %
- Foncier Bâti : 12.89 %
- Foncier Non Bâti : 57.73 %

• Des demandes de subvention

> Suite à des demandes de subvention du **Racing Club de Rugby de Matignon** et de l'association du territoire Plancoët Plélan **Arg'escrime**, le conseil municipal a décidé de ne pas répondre favorablement à ces demandes.

* Ces "brèves" représentent les principales informations du Conseil Municipal traitées par la commission information et communication. Elles ne doivent pas être considérées comme le compte-rendu complet et officiel du Conseil Municipal.

> Collège de Créhen

L'association du Collège de Créhen nous sollicite pour une subvention d'un montant de 30 € par élève résidant sur la commune, afin de mener des actions éducatives périscolaires. Cela représente, pour notre commune, 17 élèves scolarisés au Collège Immaculée Conception soit 510 € de subvention.

Le conseil municipal, souhaitant une équité pour les 2 collèges du territoire, décide de ne pas répondre favorablement à cette demande en attendant que se mette en place une structure au niveau du collège de Plancoët pour assurer une harmonisation des subventions attribuées.

> Association « Quatre Vaulx - les Mouettes »

L'association « Quatre Vaulx - les Mouettes » de Saint-Cast le Guildo sollicite une aide financière de 300 € pour mener ses actions en direction des personnes en situation de handicap. Le conseil municipal décide de lui accorder une subvention de 150€.

• Mise à jour des indemnités des élus

L'indice sur lequel sont basées les indemnités de fonction des élus a été réévalué avec la mise en place au 1^{er} janvier 2017 du protocole Parcours Professionnels. À la demande du trésorier de Plancoët, le conseil municipal a validé cette

réévaluation avec un effet rétroactif à la date du 1^{er} janvier 2017 pour les indemnités du Maire, des adjoints et du délégué au « secteur information et promotion de la commune » : Paul LA DROITTE.

• Une vente ambulante de "burgers maison" à Saint-lormel

Suite à la demande de M. GUEGAN de Saint-Lormel, le conseil municipal l'autorise à occuper un emplacement place de l'église le vendredi soir pour installer un "food truck" afin de vendre des "burgers" maisons. Pour rappel, la commune a fixé les redevances pour les commerces ambulants, sur la base d'un stationnement pour vente par semaine, au forfait de 20 € par mois.

• À propos des impayés liés aux services des collectivités locales

Le centre de finances publiques de Plancoët expérimente depuis le 1^{er} décembre un recouvrement contentieux de créances des collectivités avec le renfort d'un autre poste comptable (Paimpol).

• Une animation pour le repas des aînés

Le repas est prévu le 7 octobre

2017. Un groupe d'animation « VIRE AU GUINDEAU » a été proposé pour un prix maximum de 300 €. L'âge des invitations est maintenu à 65 ans.

• Demandes de mise à disposition gracieuse de la salle polyvalente

Dans le cadre de l'organisation du rassemblement des « Classes 7 » de St Lormel le samedi 21 octobre pour un repas, la salle a été demandée à titre gracieux. Le Conseil municipal décide de mettre à disposition gracieusement la salle pour cette manifestation communale.

Dans le cadre de ses 50 ans, l'association « Quatre Vaulx - les Mouettes » de Saint-Cast Le Guildo demande une mise à disposition gracieuse, pour la journée du mercredi 13 septembre 2017. Le conseil municipal décide d'appliquer le tarif en vigueur, à savoir 150€.

• Équipement à l'école

L'aspirateur de l'école étant hors d'usage, il sera remplacé par celui qui équipe actuellement la salle polyvalente. Pour celle-ci, un nouvel appareil plus performant sera acheté pour un montant de 300€ environ.

• Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Un registre d'observation est mis à la disposition du public en mairie.

• Des travaux sur la commune

> Église du Vieux Bourg : suite à l'observation de différents

LES INFOS DE LA MAIRIE

↓ LOGEMENT À LOUER : LOGEMENT COMMUNAL T2 (35m²)

Appartement situé au rez de chaussée d'un immeuble communal et comprenant : entrée, cuisine-salon, 1 chambre, 1 salle de bains, WC. Chauffage individuel électrique, compteur d'eau individuel, antenne TV collective.

Dans la cour : 1 box de rangement.

Libre le 01/06/2017

Loyer = 173,41 €

+ location box = 5 €

Dépôt de garantie :

un mois de loyer

Les dossiers de candidature sont à déposer en mairie avec des justificatifs de ressources avant le 15 mai 2017.

problèmes sur le bâti de l'église, le rapport du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) des Côtes d'Armor a été reçu et va être étudié prochainement. Ce rapport est disponible en mairie.

- > Lagunes : Le résultat des analyses du SATESE est satisfaisant. La clôture est à terminer.
- > Les travaux d'effacement de réseau au Vieux Bourg sont terminés.
- > Les bancs de l'église du bourg ont été réparés.
- > Les travaux de clôture au camping sont terminés (50 piquets ont été changés). Ceux, au niveau du stade, seront achevés après la récolte du champ voisin.



Les brèves du Conseil Municipal du 31 mars 2017 (suite)

> Lotissement Doheneuc : Les travaux d'isolation extérieure des logements sociaux de Côtes d'Armor Habitat sont en cours. Des rondes régulières de la gardarmerie sont effectuées pour assurer la sécurité du chantier.

• Une balayeuse sur Saint-Lormel

Le bourg a été nettoyé avec une balayeuse prêtée par Plancoët. La municipalité remercie les services techniques de Plancoët. Pour information, 1 tonne de déchets a déjà été retirée.

• Quel avenir pour le Foyer des jeunes ?

Suite à la démission du bureau le 11 mars 2017, le local mis à leur disposition a été récupéré. Un moment d'échange avec les jeunes va être organisé par la commission vie associative afin de redonner un nouvel élan à l'association. Pour information 80 jeunes

entre 14 ans et 19 ans ont été recensés sur la commune.

• Achat d'un terrain par la commune aux Consorts le Mire

Suite à l'acceptation de l'offre d'achat de la mairie, un rendez-vous chez le notaire doit être fixé afin de finaliser la transaction.

• Remise des Cartes jeunes électeurs

Sept jeunes, sur la vingtaine invitée, ont été reçus à la mairie pour la remise des cartes d'électeur le 1^{er} avril 2017, en présence du Maire et des conseillers.

• Installation d'une activité culinaire sur Saint-Lormel

Une demande de Jacqueline NOGUE et Sylvie MORIN a été reçue en mairie pour un projet de restauration bio au lieu-dit le Bouillon sur le terrain privé d'Yves BONENFANT (période

de mai à septembre 2017). Un barnum et un container aménagé seraient installés dans ce cadre. Avant de donner son avis, la commune doit se renseigner sur les réglementations en vigueur auprès du service urbanisme de Dinan Agglomération.

• Comice agricole

Le comice aura lieu le 2 septembre 2017 à Pléven.

• Quelle activité pour le local de l'ancienne boulangerie ?

> **Projet de boulangerie de M. Lebourg.** Aux vues des difficultés rencontrées dans l'élaboration de son projet, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à sa demande.

> **Demande de location du local pour une activité de tissage.** Marie Pierre PUYBARET, tisserande depuis 35 ans, souhaiterait installer son atelier dans ce local. Le conseil municipal

LES INFOS DE LA MAIRIE

↓ LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT ! :

Les déchets verts sont définis comme étant issus de la tonte de pelouse, de la taille ou de l'arrachage de haie, arbres, arbustes, de débroussaillage et d'autres pratiques similaires. Le brûlage de ces déchets est interdit en tout lieu toute l'année, qu'ils soient produits par les particuliers, les collectivités territoriales, les entreprises d'espaces verts et de paysage

décide de répondre favorablement à cette demande. Les conditions du bail vont être étudiées pour ce type d'activité.

Le compte rendu réglementaire de ce conseil municipal est affiché et disponible en mairie et sur notre site internet : www.saint-lormel.fr

LES INFOS DE LA MAIRIE

↓ AVEC LE PRINTEMPS, CHENILLES PROCESSIONNAIRES ET FRELONS ASIATIQUES ARRIVENT !

Chenilles processionnaires : un rayon de soleil et voilà qu'elles commencent à traverser routes et sentiers pour aller s'enterrer, pondre et donner naissance à des milliers de papillons qui reproduisent le même cycle. Ces chenilles sont terriblement urticantes et peuvent être même mortelles pour nos animaux de compagnie. Pour les supprimer, la méthode la plus radicale est la destruction des nids sur la partie accessible des arbres. Toutefois, des précautions sont à prendre :

éviter tout contact avec la peau et brûler ces nids afin qu'elles ne se reproduisent plus. Une méthode alternative existe : il est possible de mettre des nichoirs à mésanges. Les mésanges raffolent de chenilles. Elles en avalent jusqu'à 90 par jour !

Frelons asiatiques :

Dinan agglomération forme des référents communaux à la connaissance du frelon asiatique. Pour notre commune, Didier LUCAS, agent technique, a suivi cette formation.

Quelle est la démarche à suivre en cas de découverte d'un nid ?

Il faut le signaler à la mairie. Le référent communal, Didier Lucas, passera constater l'espèce présente, la localisation du nid et complètera la fiche de signalement. Cette dernière sera transmise au service de Dinan Agglomération qui mandatera une entreprise de désinsectisation conventionnée. L'intervention se fera dans les plus brefs délais. Un produit insecticide sera injecté à l'intérieur du nid pour détruire ou-

vières et reine. Le nid ne sera pas évacué, sauf cas exceptionnel. Pour information, il faut savoir que le coût de destruction peut varier entre 80 et 170 € si l'opération est réalisée au sol, mais peut être nettement majorée si l'accès est difficile. Mais Dinan Agglomération accompagne ses administrés dans la lutte contre le frelon asiatique par la prise en charge financière à 100% de la prestation de destruction. (source : Le petit bleu du jeudi 20 avril 2017)

LES INFOS DE LA MAIRIE

↓ DÉMARCHES EN LIGNE : NE PAYEZ PLUS INUTILEMENT

Demander un extrait d'acte de naissance, une carte grise ou encore un extrait de casier judiciaire, consulter le nombre de points restants sur votre permis de conduire, déclarer une ouverture de chantier Aujourd'hui, bien des démarches administratives peuvent être faites sans se déplacer de chez soi et en quelques clics de souris. Un gain de temps appréciable. Encore faut-il que celui-ci ne se transforme pas en une dépense inutile !

Sur les sites officiels de l'administration française, ces démarches sont généralement gratuites.

Mais certains professionnels y ont vu une opportunité de gagner de l'argent, d'où la mise en place de nombreux sites commerciaux qui proposent les mêmes démarches

.... Moyennant quelques euros. À condition de respecter certaines règles précises, ces sites sont légaux. Dans ce cas, les documents obtenus seront valables, mais au détriment de votre porte-monnaie ! Aucun intérêt donc. Et dans le pire des cas, il pourra s'agir de sites frauduleux...

Les sites commerciaux font tout pour vous attirer et donc vous tromper en prenant l'apparence d'un site officiel (copie du design des sites administratifs officiels, usage du drapeau ou de Marianne, référence à des ministères, situé en tête des moteurs de recherche)

La vigilance s'impose !

Deux solutions :

- pour vraiment vous assurer que vous êtes

bien sur un site officiel de l'administration, vérifiez que l'adresse se termine par « gov.fr » ou « fr » et jamais par « gov.org » ou « gov.com »

- et pour toutes vos démarches, le mieux est de vous connecter sur service-public.fr site officiel de l'administration française !

Des précautions indispensables : Certains sites vont plus loin que vous faire payer le service, prévient la Direction Générale de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), ils vous abonnent à votre insu !

Avant de passer commande et de donner les coordonnées de votre carte bancaire, vérifiez le sérieux de la société qui propose ce service en vous connectant sur europe-consommateurs.eu : "Quels sont vos droits" puis "achats sur internet".



LES BRÈVES* du Conseil Municipal

DU 7
AVRIL
2017

Étaient présents :

Claude RIGOLÉ
Henri BRÉHINIER
Josiane ROBISSOUT
Sylvie GUILLLOTIN
Louis AILLET
Chantal BOUAN
Gwenaëlle BROCHARD
Jean-Claude CADE
Céline COLLET
Loïc DAUNAY
Paul LA DROITTE
Bernard LETORT
Mireille MENIER
Françoise NEUTE

Absents excusés :

Régine LEBORGNE
(procuration à
Mireille MENIER)

• Le BUDGET communal : bilan 2016

(dit "Compte administratif")

Le 7 avril dernier, le conseil municipal a analysé le BUDGET COMMUNAL 2016 dont les résultats sont les suivants :

• Section FONCTIONNEMENT :

> Dépenses : 564 316,13 €
> Recettes : 769 804,14 €
> Excédent année :
2016 : 205 488,01 €
> Excédent année :
2015 : 55 379,50 €
> **Excédent Total :**
..... **260 867,51 €**

• Section INVESTISSEMENT :

> Dépenses : ... 291 467,40 €
> Recettes : 221 657,17 €
> Déficit année :
2016 : 69 810,23 €
> Report déficit
2015 : 19 792,11 €
> **Déficit Total :**
..... **89 602,34 €**

• Reste à réaliser :

> Dépenses : 15 552,66 €
> Recettes : 13 200,00 €
> Déficit : 2 352,66 €

> DEFICIT TOTAL INVESTISSEMENT :

..... **91 955 €**

Après avoir adopté tant le compte de gestion du trésorier que le compte administratif 2016 ci-dessus, le conseil municipal a procédé à l'affectation de résultat suivante à reporter au budget prévisionnel 2017 (le besoin de financement sur les opérations d'investissement 2016 et 2017 serait de : 195 000,00 €) :

> Total : **260 867,51 €**

> Recettes de
Fonctionnement :
..... 65 867,51 €
> Recettes
d'Investissement :
..... 195 000,00 €

• Le BUDGET communal : prévisionnel 2017

(dit "Budget primitif")

Section FONCTIONNEMENT

> Equilibre dépenses et recettes : 765 076,91 €

Section INVESTISSEMENT

> Equilibre dépenses et recettes : 341 815,40 €

Suite à la présentation des budgets de la commune, l'ensemble du conseil municipal a été invité à faire part de ses observations. Durant les débats, des remarques ont été faites sur l'opportunité d'acheter de nouvelles décorations de Noël par rapport à la nécessité de rénover les toilettes de l'église du bourg. Il est répondu que la rénovation des toilettes sera prise en compte dans le cadre de l'accessibilité. Les décorations de Noël « basse consommation » sont un

* Ces "brèves" représentent les principales informations du Conseil Municipal traitées par la commission information et communication. Elles ne doivent pas être considérées comme le compte-rendu complet et officiel du Conseil Municipal

Les brèves du Conseil Municipal du 7 avril 2017 (suite)

investissement sécurisé et sur le long terme.

Toutes les personnes ayant participé à la préparation du budget et à la confection des supports ont été remerciées. Grâce au travail de tous, le bilan du budget 2016 présente un excédent de fonctionnement qui permet de réinvestir pour l'année 2017. Après débats, le conseil municipal a décidé d'approuver ce budget.

POUR INFORMATION :

Encours de la dette

- > 2014 = 649 €/habitant
- > 2015 = 684 €/habitant
- > 2016 = 585 €/habitant

Capacité d'autofinancement :

- > 2014 =126 219 € (soit 139 €/habitant)
- > 2015 =180 028 € (soit 198 €/habitant)
- > 2016 =212 406 € (soit 235 €/habitant)

• Le BUDGET assainissement

Bilan 2016 (dit "Compte administratif")

Le 7 avril dernier, le conseil municipal a analysé le BUDGET ASSAINISSEMENT 2016 dont les résultats sont les suivants :

• Section de fonctionnement :

- > dépenses :7 969,72 €
- > Recettes : 27 420,58 €

Soit un excédent de 19 450,86 €

• Section d'investissement :

- > dépenses : 2 223,47 €
- > Recettes : 39 920,15 €

Soit un excédent de 37 696,68 €

Assainissement : budget prévisionnel 2017 (dit "Budget primitif")

Le budget prévisionnel 2017, adopté présente :

Section de fonctionnement :

- > équilibre dépenses et recettes : 37 904,33 €

Section d'investissement :

- > équilibre dépenses et recettes : 50 651,01 €

En janvier 2018, la compétence eau et assainissement sera transférée à la Communauté d'Agglomération de Dinan.

Lors du Conseil Municipal du 10 février 2017, un maintien des tarifs assainissement a été voté soit : 1€ le m³ et 50 € de droit d'abonnement annuel. Il est précisé qu'une somme de 48 427,54 € est disponible pour tous travaux aux lagunes ou extension du réseau.

Pour information, la consommation 2017, sur la base des relevés d'eau 2016, est de 9 780 m³ pour 129 abonnés.

• Motion de soutien à l'agriculture

Le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer la Motion de soutien à

l'agriculture ci-dessous :

"Face à la gravité dans laquelle se trouve le monde agricole, j'apporte mon soutien au monde rural afin que soit intégrée dans le débat politique du moment la place de l'agriculture dans notre économie nationale et de définir son avenir pour la prochaine législature. Nous demandons un juste partage des marges afin que les éleveurs puissent vivre dignement de leur métier. Le maintien des exploitations agricoles est primordial pour la survie de nos communes."

Prochain Conseil Municipal : vendredi 5 mai 2017 à 20h.

La séance est levée à 20h44.

Le compte rendu réglementaire de ce conseil municipal est affiché et disponible en mairie et sur notre site internet :

www.saint-lormel.fr ■



Des nouvelles des écoles Saint-Lormel /Créhen

Le projet musique

Notre projet musique s'est achevé vendredi 31 mars par une présentation entre les deux classes. Cette année, tous les élèves travaillaient sur des mises en sons d'albums: "La petite taupe qui voulait savoir qui lui avait fait sur la tête"

pour les petits et "Le loup qui voyageait dans le temps" pour les GS CP. Ces dernières sont racontées par les enseignantes et les enfants, au fur et à mesure de la lecture, jouent des instruments, chantent, frappent en rythme etc. Pour voir ces chefs d'oeuvres musi-

caux, n'hésitez surtout pas à venir à notre porte ouverte qui aura lieu le samedi 10 juin de 10h à 13h.

Cinéma à Dinan

C'est dans la bonne humeur générale que toute l'école de St Lormel/ Créhen est également allée

au cinéma de Dinan le vendredi des vacances. Les enfants ont découvert l'histoire de Ponyo sur la falaise, un dessin animé Japonais, qui change un petit peu

de ce que nous avons l'habitude de voir. Différents niveaux de compréhension permettaient à chaque enfant de prendre plaisir à cette séance. Un bon moment partagé tous ensemble!

→ INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE

Pour la rentrée 2017-2018, vous pouvez dès à présent inscrire votre enfant à l'école.

L'inscription se fait en mairie.

Les documents à fournir par les parents sont : le livret de famille, un justificatif de domicile et un certificat de radiation de l'école précédente le cas échéant.

PORTES OUVERTES ÉCOLES PUBLIQUES SAINT-LORMEL / CRÉHEN



SAM. 10 JUIN 10h
13h

LES INFOS DE LA MAIRIE

↓ AUX URNES ! VOTER, UN GESTE CITOYEN :

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES :

- 1^{er} tour le dimanche 11 juin 2017

- 2^e tour le dimanche 18 juin 2017

Les bureaux seront ouverts de 8h à 18h

VOTE PAR PROCURATION : Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent dans votre commune d'inscription sur les listes électorales le jour du vote, vous avez la possibilité de désigner un autre électeur de votre commune pour voter à votre place par procuration.

Désormais, le formulaire de demande de vote par procuration est aussi disponible en ligne : www.service-public.fr

Vous devez vous présenter au guichet de l'autorité compétente (tribunal d'instance, commissariat de police ou brigade de gendarmerie de votre domicile ou lieu de travail) afin d'effectuer les démarches le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement et de traitement de la procuration qui doit parvenir à la commune avant le jour du scrutin.

Attention ! Le mandataire (celui que vous avez désigné pour vous représenter) ne reçoit pas de courrier signifiant la procuration.

Vous devez l'en informer.

LES INFOS DE LA MAIRIE

↓ TONDONS ET BRICOLONS AUX BONNES HEURES !

L'utilisation des tondeuses, débroussauses et autres outils bruyants est réglementée et ne peut avoir lieu que les :

> jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h 30

> samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

> dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

(article 4 de l'arrêté préfectoral de février 1990)



VIE COMMUNALE : associations et entreprises



Atelier vannerie :

Ils ont encore rivalisé de talent ! Durant les mois de janvier, février et mars derniers, encadrés des animateurs Joseph ROBERT et Alfred HAMON, une vingtaine de vanniers amateurs a mis du cœur à l'ouvrage pour réaliser diverses créations. Félicitations à tous !

Retrouvailles des classes 7 :

2017 marque un tournant pour certaines personnes nées ou vivant sur la commune qu'il leur est proposé de négocier

le 21 Octobre 2017 à la salle polyvalente. Ce moment de convivialité sera l'occasion de se retrouver ou de faire connaissance. Toutes les personnes dont l'année de naissance se termine par 7 ont été contactées.

Toutefois des oublis sont possibles. Si tel était votre cas, merci de ne pas en tenir rigueur aux organisateurs et de bien vouloir vous faire connaître auprès de René BOUAN au 06 19 13 66 19 ou 02 96 84 24 48 ou Joëlle ROUILLE au 06 74 35 74 23 ou 02 96 84 10 83.



Amitié et Partage

• **L'association organise comme chaque année ses séjours d'été à :**

> **Gennes** (en Maine et Loire) DOMAINE de la Boussinière, du 9 au 15/07/2017 pour les enfants du CE2 au CM2 les inscriptions se font auprès de Madeleine Letonturier au 02.96.84.25.384 après 19H,

> **La Vernaz** (Haute-Savoie) du 16/07 au 28/07/2017 pour les jeunes de la 6^e à la 5^e, inscriptions auprès de Béatrice Auffray au 02.96.84.35.29,

> **La Vernaz** (Haute Savoie) du 05/08 au 18/08/2017 pour les jeunes de la 4^e à la seconde, inscriptions auprès de Claire Chartier au 02.96.84.19.48..

Le coût du séjour est calculé

en fonction de la durée, du quotient familial, du lieu de résidence (Dinan Agglomération, hors Dinan agglomération et hors département des Côtes d'Armor). Contact : Facebook ou : www.amitieetpartage.org



Fêtes des voisins :

Fête des voisins (aussi appelée Immeubles en Fête), moment de convivialité entre habitants d'un même quartier, prend chaque année une ampleur plus importante.

Cet évènement, lancé en 1999, propose aux habitants des villes et des campagnes de se regrouper pour un apéritif ou un repas.

Un bon moyen de mieux connaître ses voisins et de lutter contre l'isolement. Cette année elle est fixée au vendredi 26 mai..





VIE COMMUNALE : associations et entreprises

Comité des fêtes

• Randonnée pédestre



Le Comité des Fêtes organise une randonnée pédestre le Samedi 13 Mai 2017 sur les sentiers de la commune.

Trois circuits de 8, 10 et 15 km sont proposés.

Départ à partir de 15h00, place de l'église. Participation 3 €.

La randonnée sera suivie du traditionnel "Repas de la Mer" à partir de 19h30, sous le préau du terrain de football : inscriptions au Bar le Cormoran ou auprès des membres du Comité des Fêtes (12€).

• Fête de la muZIK

Notre "Fête de la ZIK" se déroulera le vendredi 23 juin en soirée. À cette occasion, un appel est lancé à tous les musiciens amateurs de Saint-Lormel, petits ou grands, seuls ou en groupe, qui souhaitent participer en jouant un ou plusieurs morceaux. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à vous rapprocher du comité des Fêtes au 07 83 39 78 19.

• Vide greniers

Les inscriptions pour le vide grenier du 14/07/17 sont ouvertes, au prix de 6 € / emplacement de 4 m linéaires. Le numéro à appeler est le : 07 83 39 78 19 (laisser un message sur le répondeur avec nom, demande et n° de tél.).

Football club St Lormel

Résultats Championnat

• Dimanche 2 avril 2017

St Lormel FC2 :	Forfait
Hénanbihen	
Matignon 3 :	Forfait
Plorec FC :	0
St Lormel FC1 :	5

• Dimanche 9 avril 2017

St Potan AS2 :	2
St Lormel FC2 :	2
Trélat Taden :	0
St Lormel FC1 :	2

• Dimanche 23 avril 2017

St Lormel FC1 :	1
Ruca US :	2

CLASSEMENT :

St Lormel FC1 :	2 ^e
St Lormel FC2 :	3 ^e



Longtemps en tête de leur championnat respectif les équipes A et B du FC ST LORMEL ont cédé du terrain sur la fin de la saison, néanmoins tout reste possible pour chacune des deux équipes. Il reste donc deux matches avant que la saison ne se termine et que celle-ci ne rende son verdict.

Viendra ensuite l'heure de dresser le bilan de la saison écoulee avec l'assemblée générale du club qui se tiendra le 10 juin 2017 à 18h30 mais avant, le FC ST LORMEL organisera son traditionnel Tournoi de la Pentecôte qui se déroulera le dimanche

4 juin 2017 (Buvette et petite restauration sur place).

Equipes constituées (6+1 joueurs), le règlement s'effectuera à la réservation (35 € par équipe).

Réservations auprès de M. ANGERS A. (06 58 69 11 10), BROCHARD M. (06 16 07 24 19) et ROUILLON G. (06 35 51 30 87).

Suivez toute l'actualité du club sur :
<http://fc-st-lormel.footeo.com/>

Amicale laïque

Collecte de déchets de métaux ferreux :

Une benne sera mise en place à côté du cimetière du mardi 2 mai au 9 mai 2017 pour le dépôt de tout type de ferraille : matériel métallique ou agricole, mobilier, matériel de jardin, pièces et objets métalliques, tuyaux et tubes de cuivre ou ferreux, vélos, chaudières, électro-ménagers. Si vous avez de la ferraille dont vous voulez vous débarrasser, pensez aux enfants de l'école.

Pour tout renseignement notamment sur un ramassage ou un dépôt spécifique contactez le 06 33 26 57 86. (exemple : épave voiture, charpente métallique, machine...)

Couscous à emporter le vendredi 12 mai 2017.

9 Euros la part (1 part = 2 enfants) avec possibilité de réserver à l'adresse mail : amicalelaiquechensaintlormel@gmail.com ou au 06 33 26 57 86. Récupération des parts à l'école de Saint-Lormel à partir de 16h30.

Programmation culturelle

Plancoët Plélan

• Week-end théâtral Plancoët Plélan

Théâtre amateur
Vendredi 12 mai à 20h30 - Salle Solenval à Plancoët

• La Fête de la Menée

Journée Ludique et familiale
Samedi 13 mai 10h30-18h - La Landec

• La Troup'Ecole fête ses 15 ans !

Théâtre amateur
Vendredi 19 mai - 20h30 à Plancoët salle Solenval
Samedi 20 mai - 20h30 à Plancoët salle Solenval

+ d'Infos : 02.96.84.00.57
ou sur www.solenval.fr

Club de l'Espoir

Repas du Club :
mardi 9 mai 2017

Réunion :
mercredi 23 mai 2017

Val d'Arguenon Féminines Football

Résultats :

• Dimanche 26 mars 2017

Pléhedel sport :	1
VA Féminines :	0
• <u>Dimanche 2 avril 2017</u>	
Pederbec Méné BRE SP :	1
VA Féminines :	0
• <u>Dimanche 7 avril 2017</u>	
VA Féminines :	4
Pederbec MBS :	0

CLASSEMENT :

Val d'Arguenon : 6^e